

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Février 1999

Québec, le 18 février 1999

Monsieur Marcel Brien
Directeur des études
Campus Notre-Dame-de-Foy
5000, rue Clément-Locquell
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1B3

Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation du programme Techniques administratives conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné avec intérêt le rapport décrivant les mesures adoptées par votre Collège pour faire suite à l'évaluation du programme conduisant au diplôme d'études collégiales en *Techniques administratives*.

La Commission vous sait gré d'avoir cherché à donner suite de la meilleure façon possible aux six recommandations qu'elle avait formulées. Elle a aussi porté attention aux informations que vous lui avez transmises à propos des actions retenues par le Collège pour tenir compte de certaines suggestions énoncées dans le rapport d'évaluation.

La Commission endosse la démarche engagée par le Collège pour donner suite à certaines recommandations : celles touchant le processus d'évaluation institutionnelle, les ressources informatiques et l'application de la PIEA. Elle croit que les différentes actions réalisées ou prévues permettront de renforcer la qualité de la formation.

Elle constate toutefois que, pour d'autres recommandations, certaines mesures assez importantes auront à être davantage précisées, ou encore, ne seront véritablement appliquées que dans les prochaines années, au fur et à mesure que le programme de DEC en *Techniques administratives* aura été restructuré. Elle apprécierait donc qu'en temps opportun, la Direction du Collège lui transmette un complément d'information sur les nouvelles suites, ainsi que sur les résultats obtenus pour les recommandations suivantes : le renforcement de la cohérence du programme; l'orientation et l'organisation des stages

en entreprise; la concertation entre les enseignants et l'approche programme, tout cela pour le programme de DEC spécifiquement.

Par ailleurs, la Commission a été étonnée que vous indiquiez que «le profil du diplômé considéré s'inspire dorénavant des finalités du programme universitaire». Dans la mesure où le Campus continue d'offrir un programme de DEC technique, il se doit de se référer aux objectifs de ce programme et veiller à ce que les diplômés répondent aux besoins du marché du travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes cordiales salutations.

Le président,

Jacques L'Écuyer